

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Mikets- 'Hanouka



Parachat Mikets - Hanoucca

Inutile de déployer des efforts superflus : la part octroyée à chacun lui parviendra de toute façon

En réfléchissant aux événements qui eurent lieu lors de 'Hanouka, on peut affirmer que l'essentiel du combat des Grecs était destiné à déraciner la confiance en D. de notre peuple.

C'est la raison pour laquelle ils imposèrent aux juifs d'écrire sur les cornes de leurs bœufs : « Nous n'avons pas de part dans le D. d'Israël. » (Béréchit Rabba 2, 4)

Il est également rapporté dans la Méguila d'Antiochus que l'empire hellénique envoya des centaines de milliers de soldats pour guerroyer contre Israël en le menaçant de "transpercer par le glaive quiconque mentionnait le Nom d'Hachem".

Face à eux se levèrent le Cohen Gadol Mattitiahou et ses fils accompagnés de quelques jeunes combattants isolés en proclamant : « Que tout celui qui a une part en Hachem vienne avec. »

Ils méritèrent ainsi que l'esprit Divin reposât sur Yéhouda Maccabi qui se jeta sur le camp ennemi et fit périr en une seule bataille vingt-cinq mille soldats (cf. le Yossifon, Chap. 21) de l'armée grecque, tout cela grâce à la force de sa Emouna car celui qui s'attache au Saint-Béni-Soit-Il n'est plus soumis aux lois de la nature. La Emouna possède, en

effet la force de briser les limites imposées par le monde qui nous entoure et ouvre à celui qui la vit réellement la porte d'une conduite miraculeuse permettant de le délivrer de ses ennemis, fussent-ils immensément plus puissants que lui.

Dans son livre Tsrer Hamor, l'auteur écrit au sujet de 'Hanoucca les mots suivants (Paracha Vaèt'hanane p. 134) : « Moi, le jeune Avraham Saba, désire révéler ce que l'on m'a dévoilé. Toutes les fêtes sont nommées du nom de l'évènement qui les caractérise : Pourim du nom du "Pour" (le tirage au sort d'Haman, n.d.t), Pessa'h qui évoque le "saut" d'Hachem (au-dessus des maisons juives, n.d.t) et ainsi de suite. Seul 'Hanoucca fait exception puisque ce nom a été fixé d'après la date où se produisit le miracle (en hébreu 'Hanoucca se décompose en deux mots 'Hanou - ils ont cessé, Ca - le vingt-cinq kislev, n.d.t). La raison en est que du fait des innombrables épreuves et des persécutions qu'ils subissaient, les 'Hachmonaïm n'étaient pas en mesure d'étudier la Torah et de prier normalement. Ils concentrèrent dès lors leurs efforts sur une seule chose : proclamer l'unicité du nom d'Hachem en prononçant le Chéma Israël : Chéma Israël Hachem Elokénou Hachem E'had qui contient vingt-cinq lettres en hébreu. Cette fête est donc nommée 'Hanoucca



car ce nom évoque la date du vingt-cinq Kislev et les vingt-cinq lettres du Chéma Israël. (Car la victoire fut rendue possible grâce à ces vingt-cinq lettres qui constituent le fondement de la Emouna, n.d.t). »

Cela exprime l'idée évoquée plus haut : celui qui place sa confiance dans le Saint-Béni-Soit-Il et se place sous les ailes de Sa providence n'est plus soumis aux lois naturelles et aux contingences du temps, mais il bénéficie d'une conduite miraculeuse. Cette période est propice à réfléchir aux jours où Hachem livra les impies dans les mains d'une minorité infime de Tsadikim et où la fiole d'huile pouvant brûler seulement un jour dura huit jours, miracles témoignant qu'Hachem est Maître de la Création en permanence et qu'il n'existe pour Lui aucune différence entre le naturel et le surnaturel car tout est dans Ses mains. Dès lors, l'homme ne devra pas s'émouvoir lorsqu'une épreuve se présentera à lui quand bien même lui semble-t-il qu'il n'existe aucune solution rationnelle. Car le Saint-Béni-Soit-Il l'aidera si toutefois il place sa confiance uniquement en Lui.

Celui qui parvient à vivre de cette manière est heureux dans ce monde-ci et s'assure tout le bien possible dans le monde futur. On en trouve une illustration dans notre Paracha (Mikets 41, 14). Il est écrit : « *Pharaon envoya chercher Yossef et on le hâta de sortir de la fosse.* » Le Rav de Ostroba (Toldot Adam 7e bougie de 'Hanoucca) tire de là un enseignement intéressant :

« Un homme se trouve dans une prison depuis des années sans apercevoir la lumière du Soleil (et sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit du monde extérieur), privé de toute liberté (...) Au terme de douze ans, on lui donne un quelconque espoir de liberté. En outre, on lui permet de se présenter devant le roi en personne et de lui parler. Serait-il nécessaire de le hâter de sortir de sa geôle ? Il est évident qu'il se précipitera de lui-même devant le souverain afin de le supplier de le gracier. Pourtant, qu'est-il écrit au sujet de Yossef ? « *On le hâta de sortir de la fosse* » : Yossef ne sortit pas de son propre chef, mais il fallut le presser de se rendre devant Pharaon. On peut voir à travers cet épisode l'ampleur du Bita'hone de Yossef. Il était pleinement conscient que tout provient du Ciel et que sa libération n'aurait lieu qu'au moment décrété par le Ciel, ni avant ni après. Dès lors, pourquoi se hâter et courir en vain et que les serviteurs du roi eux-mêmes le pressent de sortir ?

On peut par ailleurs tirer de cette conduite un enseignement supplémentaire : celui qui place sa confiance en Hachem sans se reposer sur sa propre force, fuit les vains calculs et accepte pleinement la conduite Divine peut être assuré que le Très-Haut en retour le conduira tranquillement "à bon port".

L'histoire qui suit se déroula il y a environ une semaine. Un des piliers de notre communauté entreprit alors un voyage depuis les Etats-Unis vers Eretz Israël à l'occasion de la Hiloula du Saint



Beth Ayne en compagnie de son fils. Le Dimanche de Parachat Vayéchev lors de son retour, il prévit de voyager par l'Ukraine afin de se rendre en pèlerinage sur les tombeaux des Tsadikim jusqu'au Lundi où il devait prendre son vol à 10h40 pour les Etats-Unis. En effet, toute la journée il alla d'un Tsadik à l'autre s'épancher en prières en terminant par le tombeau du Saint Rabbi Na'hman de Breslev à Oumane. Bien qu'il eût prévu au départ de passer la nuit dans un hôtel sur place, il craignit cependant d'être épuisé le lendemain et de ne pouvoir supporter le voyage de trois heures jusqu'à l'aéroport de Kiev (étant encore sous l'influence du rythme de l'Amérique à cause du décalage horaire, le matin en Ukraine était pour lui le milieu de la nuit). Il loua donc une chambre d'hôtel à proximité de l'aéroport. A la réception de l'hôtel, on l'incita à s'assurer des heures de vols car celles-ci avaient subi de nombreuses modifications ces derniers temps. Et, en effet, après vérification, on lui apprit que son vol était reporté à 13h. Il se mit donc en route vers l'hôtel religieux qu'il avait réservé à Kiev non sans que l'hôtel de Oumane lui ait envoyé le repas qui lui était destiné pour le lendemain matin.

A partir de ce moment, une succession de miracles se produisirent. Sur la route de Kiev, il prit conscience soudain que cela faisait un bon moment qu'il n'avait pas aperçu les passeports. Il s'arrêta sur le bas-côté de la route et fouilla dans ses affaires à la recherche du sac dans lequel il les avait enfouis lors de son arrivée à Kiev. Le sac avait disparu ! Il fit

demi-tour et retourna à l'hôtel de Oumane où il les chercha dans la chambre qu'il avait occupée mais sans succès. Il comprit alors qu'il avait égaré son passeport britannique et celui de son fils (américain) déjà depuis la veille. Hachem avait eu pitié de lui et n'avait pas voulu le lui dévoiler auparavant afin qu'il puisse faire son pèlerinage en paix en lui épargnant les démarches dans les consulats d'Amérique et d'Angleterre. Voyant cela, il se tourna vers son fils et lui dit : « Acceptons ce qui est arrivé, et souvenons-nous que tout est le fruit de la Providence Divine. Ne nous laissons pas emporter par l'inquiétude et la tension et perdre alors notre confiance en D. Partout dans le monde, nous nous trouvons dans de bonnes mains, celles du Saint-Béni-Soit-Il qui nous amène d'un endroit à l'autre à Sa guise. Tout ce qu'Il nous dira de faire, nous le ferons alors dans la joie. » Il contacta son agence de voyage afin d'annuler son vol qui devait avoir lieu le lendemain (mais celle-ci ne l'annula pas désirant attendre le jour du vol). Il essaya d'appeler la direction de l'aéroport de Kiev mais il y avait de nombreuses interférences de la ligne. Un employé finit tout de même par lui répondre. Celui-ci, ignorant tout de la situation, lui conseilla de venir rapidement à l'aéroport. Peut-être parviendrait-il à résoudre son problème.

Lorsqu'il arriva, il trouva tout le monde endormi à l'exception de deux employés qui l'introduisirent dans le bureau des objets trouvées. Il chercha son bien mais toujours sans succès. Ils passèrent ensuite deux heures et demie à visualiser les



enregistrements réalisés par les caméras de sécurité et constatèrent de leurs propres yeux qu'il avait quitté l'aéroport son sac à la main. Mais pour ce qui était de la suite, ils ne pouvaient plus lui être d'aucune aide. Il ne lui restait plus rien à faire d'autre que de se rendre aux deux consulats munis d'une déclaration de perte de la police afin d'obtenir de nouveaux passeports.

Il arriva au poste de police alors que l'horloge affichait 4h du matin et expliqua toute son histoire. Le policier qui le reçut ne put retenir son admiration et lui demanda comment il pouvait garder son calme dans une telle situation. Notre homme, lui expliqua qu'en tant que membre du peuple élu, il ne se sentait nulle part abandonné. Car partout son Père Céleste conduisait ses pas et le protégeait, et tout était pour son bien. « Si tout le monde était comme vous, s'exclama le policier, il n'y aurait pas tant de guerres et de révolutions dans le monde ! »

Sans s'étendre plus sur les détails, il arriva à son hôtel peu avant la prière du matin. Il mit son fils au lit en lui laissant un téléphone à proximité et se rendit à l'office organisé dans le même hôtel religieux. Il était convaincu que son fils dormirait d'un profond sommeil jusqu'à l'après-midi. Il pensait ainsi lui aussi pouvoir se reposer jusque-là et aller ensuite aux deux consulats. Contre toute attente, et malgré son énorme fatigue, son fils lui téléphona dès la fin de la prière. De ce fait, il se dépêcha de se rendre avec lui au consulat des

Etats-Unis où, en tant que citoyen américain, il put éviter toute la file d'attente. Cependant, l'employé à qui il s'adressa lui expliqua que son fils étant mineur, il ne pourrait obtenir pour lui un nouveau passeport. Il fallait que sa mère se trouvant en Amérique fasse parvenir par Email un certificat signé d'un avocat attestant qu'elle autorisait l'émission d'un passeport. A ce moment, il sentit que sa patience avait atteint sa limite. Il était deux heures du matin en Amérique, et il devait également se rendre après cela au consulat britannique. Puis, il devrait patienter quatre ou cinq jours avant que les nouveaux passeports arrivent. Néanmoins, il utilisa ses dernières forces pour renforcer sa Emouna en Hachem que rien n'était dû au hasard, comme si le Très-Haut lui ordonnait à cet instant : « Préserve ta confiance en Moi car tout est pour ton bien, même si cela est imperceptible aux yeux des hommes ! »

Au consulat, il tenta de téléphoner chez lui mais en vain. Il pensa alors demander aux responsables de l'ambassade de l'aider à prendre contact avec l'Amérique lorsque soudain, un employé se précipita vers lui en lui criant de cesser de téléphoner. Il y avait du nouveau : un non-juif avait appelé le consulat et pour une raison inexplicable, on lui avait répondu (alors que généralement, on ne répond pas aux appels dans les ambassades). Il avait en main les deux passeports et les attendait à l'aéroport où le père et le fils devaient à présent se rendre en tout hâte. Peu de temps après, ils se retrouvèrent ainsi tranquillement assis à l'aéroport, deux heures et demie



avant l'embarquement du vol (que l'agence n'avait toujours pas annulé) en train de se restaurer avec le repas que l'hôtel de Oumane leur avait envoyé. Le père se mit alors à recenser environ dix miracles dont il fut l'objet durant les dernières vingt-quatre heures :

1. Toute la journée de son voyage sur les tombes des Tsadikim, il n'eut pas vent de la perte si bien qu'il put prier tranquillement.
2. Toute la nuit, il demeura à l'aéroport et au bureau de police si bien qu'il put se rendre dès le matin au consulat et non l'après-midi après le départ de son vol.
3. Le vol fut reporté à 13h au lieu de 10h40.
4. Du Ciel, on le conduisit dans un hôtel religieux où il resta éveillé jusqu'à l'heure de la prière avec un Miniane.
5. Son fils se réveilla à la fin de la prière, si bien qu'ils purent se rendre juste après au consulat.
6. L'agence n'annula pas son vol.
7. Le non-juif téléphona au consulat et s'adressa précisément à l'employé qui s'était occupé de lui.
8. Il ne téléphona pas au numéro inscrit sur le sac égaré.
9. Il appela juste au moment où il se trouvait aux côtés de l'employé.
10. Le Saint-Béni-Soit-Il lui avait déjà préparé à l'avance son petit-déjeuner afin qu'ils puissent lui et son fils se restaurer après un tel périple.

« On allume lorsque le soleil se couche » : voir Hachem dans les ténèbres

La Guémara (Chabbat 21b) stipule que le temps de l'allumage des lumières de 'Hanoucca s'étend "depuis que le soleil se couche jusqu'à la fin du passage des gens dehors".

Le Kédouchat Halévi explique que le coucher du soleil évoque les moments de l'existence où le Saint-Béni-Soit-Il se comporte envers l'homme avec rigueur à l'instar de l'heure où le soleil se couche et où les ténèbres obscurcissent le monde. Dans ces périodes, l'homme a du mal à discerner la conduite d'Hachem et Sa bienveillance. Que doit-il faire alors ?

Il allumera les lumières de 'Hanoucca et grâce à cela la lumière de la Emouna selon laquelle Hachem dirige le monde à chaque instant éclairera son cœur. Il ressentira que cette obscurité n'existe pas mais qu'au contraire seuls l'éclat et la joie sont présents pour son plus grand bien. C'est ce que l'heure de la "fin du passage des gens dehors" symbolise : "dehors" fait allusion aux influences extérieures et néfastes. On vient dès lors par cela enjoindre l'homme à mettre fin et à repousser toutes les pensées selon lesquelles le monde se conduit suivant des lois naturelles immuables. Car elles ne sont que le fruit du monde extérieur au judaïsme et du Yétser Hara.

On retrouve cette idée dans notre Paracha (où Yaakov reproche à ses fils d'avoir dévoilé au vice-roi d'Egypte l'existence de leur jeune frère Binyamine, n.d.t) : *« Pourquoi m'avez-vous causé du tort en racontant à l'homme que nous aviez un*



autre frère » (43, 6) et le Midrach de commenter : « Je m'occupe de faire régner son fils sur l'Egypte et il dit "Pourquoi m'avez-vous causé du tort en racontant à l'homme que vous aviez un autre frère". » Le Ram'hal (Daat Houtevouna Chap. 5) explique que l'intention de ce Midrach est d'enseigner que chaque fois qu'Hachem désire élever un homme ou le monde cela ne peut se produire qu'à travers un voilement de la Volonté Divine. Et il est donc obligatoire que cela soit précédé d'une épreuve difficile. C'est ainsi que nos Sages nous enseignent (Brakhot 5a) : « Trois précieux présents le Saint-Béni-Soit-Il a donné à Israël et tous n'ont été donnés qu'au travers des souffrances. » Dès lors, nous devons être convaincus que nous sommes dans l'incapacité de sonder les desseins du Très-Haut. En revanche, nous devons également savoir que le voilement et les épreuves sont un préambule à un bienfait et rendent l'homme "apte" à recevoir cette bonté. Tout est l'œuvre dissimulée d'Hachem afin de le faire bénéficier de la bienveillance Divine. L'histoire suivante se déroula à l'époque de Rav Chlomo Kluger.

Une fois, les responsables d'une certaine communauté furent convoqués par le gouverneur de la ville. Il leur fit savoir que dans quelques semaines, des troupes de l'armée arriveraient dans la ville et y séjourneraient pendant quelques temps. Chaque chef de famille serait alors tenu de nourrir chez lui deux soldats pendant toute cette période.

Cette nouvelle plongea la communauté dans le deuil. Non seulement le poids financier que cela imposait pour les juifs était considérable étant donné leur pauvreté mais surtout le danger spirituel que cela représentait était terrible. Les soldats étaient des Goyim des couches les plus basses de la population et leur séjour dans les maisons juives mettait en péril l'éducation des jeunes enfants.

Sur le champ, les 'Hassidim résidant dans la ville se rassemblèrent afin d'envoyer une délégation de responsables communautaires chez l'un des Tsadikim de la génération pour lui demander de prier pour leur délivrance. Les 'Hassidim arrivèrent chez le Tsadik et racontèrent en pleurant l'épreuve à laquelle ils étaient confrontés en le suppliant d'intercéder auprès du Ciel en leur faveur.

Celui-ci leur apprit qu'il avait besoin d'une grosse somme d'argent afin de racheter des captifs. S'ils lui remettaient la totalité de la somme, ils seraient sauvés par le mérite de cette Mitsva si importante (comme le rapporte le Rambam Hilkhos Matanot Aniim (8, 10) "il n'y a pas de Mitsva plus grande que celle du rachat des captifs"). Plaçant toute leur confiance dans les Sages d'Israël, ils acceptèrent sur le champ.

De retour dans leur ville, ils entreprirent de frapper aux portes afin de réunir la somme nécessaire. Les 'Hassidim de la ville ouvrirent généreusement leur bourse. Cependant les autres juifs, n'ayant point l'habitude d'une telle démarche, restaient sceptiques quant à la promesse du Rabbi et furent réticents à



faire don d'une telle somme. Parmi les membres de la délégation se trouvait quelqu'un de perspicace qui leur dit : « De toute façon, cela vous coûtera cher de devoir nourrir les soldats. Si vous voulez mon conseil, participez, vous aussi, à la collecte pour le rachat des captifs. Si la promesse du Rabbi s'accomplit, c'est parfait. Au lieu de subvenir aux besoins de l'armée, vous aurez eu le mérite d'accomplir la Mitsva du rachat. Et si, à D. ne plaise, sa prière n'est pas entendue, nous vous rendrons votre don. » Ces paroles trouvèrent grâce à leurs yeux et ils délièrent eux aussi les cordons de leur bourse. Les 'Hassidim finirent par réunir toute la somme requise qu'ils remirent avec une grande joie au Rabbi. Ce dernier racheta les captifs et les bénit que grâce à cette immense Mitsva, ils méritent la Miséricorde Divine et d'être ainsi délivrés de tous leurs ennemis.

Il ne s'écoula pas longtemps avant que le gouverneur ne reçoive une missive du palais royal l'informant que les chefs militaires avaient changé leurs projets et avaient décidé de faire passer les soldats par une autre ville. Il en fit part immédiatement aux représentants de la communauté et la joie et l'allégresse revinrent au sein des juifs de la ville. Il est inutile de préciser que les 'Hassidim s'empressèrent de publier que cela était dû au miracle de leur Maître. Cependant, les autres examinèrent soigneusement la lettre du roi et constatèrent qu'elle était datée d'une date antérieure à celle où la délégation était retournée chez le Rabbi.

Cela prouvait donc que le décret avait déjà été annulé avant la remise de la somme. Et c'est seulement à cause des retards de la poste que la nouvelle leur était parvenue après. Ils prétendaient donc que les 'Hassidim devaient leur restituer leur argent puisqu'ils ne l'avaient donné qu'à la seule condition que le Rabbi intercédât en leur faveur. Il s'avérait à présent que la bénédiction du Rabbi n'avait été d'aucune utilité. Les 'Hassidim pour leur part, soutinrent que la délivrance était de manière évidente due à la bénédiction du Rabbi et ce qui avait été donné avait été donné et qu'ils n'étaient aucunement redevables de quoi que ce soit.

Dans l'incapacité de trancher le litige, les deux parties se présentèrent devant Rav Chlomo Kluger afin qu'il jugeât de l'affaire en précisant qu'ils désiraient un verdict en conformité avec la loi stricte sans compromis et qu'ils voulaient également en connaître la source. Le Rav ne rendit pas sa décision sur le moment mais les informa qu'il devait approfondir la question. Il ne leur répondrait que le lendemain.

Le lendemain, il trancha en faveur des 'Hassidim. Ils n'étaient nullement tenus de restituer l'argent car, certes, Hachem avait prévu le remède avant le mal, néanmoins l'intervention du Tsadik avait été nécessaire. Et c'est pour cela que la lettre ne fut reçue par le gouverneur qu'après qu'il eut prié. La délivrance était donc le fait du Tsadik et sans la remise de l'argent, ils ne l'auraient jamais méritée. Il ramena une preuve du Livre



de Chmouël (II, Chap. 6) dans lequel est relaté que l'Arche Sainte séjourna dans la maison de Oved Edom pendant trois mois. Il est écrit à ce sujet (verset 12) : « On relata au Roi David qu'Hachem avait béni la maison de Oved Edom et tout ce qu'il possédait, grâce à l'Arche de D. » Et la Guémara (Brakhot 63b) d'expliquer : « de quelle bénédiction parle-t-on ? Rav Yéhouda Bar Zvida enseigne : il s'agit de sa femme et de ses huit belles-filles qui donnèrent naissance chacune à des sextuplés. » A priori cela paraît étonnant. La durée d'une grossesse étant de neuf mois, comment cette bénédiction peut-elle être mise sur le compte de la présence de l'Arche sainte

qui ne fut que de trois mois ? On est obligé d'admettre que la bénédiction commença avant que la raison en fut dévoilée et toutes conçurent plusieurs mois avant l'arrivée de l'Arche. Néanmoins, on attribue à la présence de l'Arche le mérite de la bénédiction en expliquant que le Saint-Béni-Soit-Il anticipa l'objet qui devait recevoir cette bénédiction en récompense de leurs bonnes actions futures. « Il en est de même dans votre cas, conclut Rav Chlomo Kluger. Les juifs de votre ville obtinrent l'annulation du décret par le mérite des prières que le Tsadik serait amené à faire plus tard, bien que la lettre fût déjà prête et signée auparavant. »

